

Main-d'œuvre, compétitivité, mobilité et environnement : clés pour maintenir l'élan économique du Québec

Recommandations en vue du dépôt du budget 2019-2020 du gouvernement du Québec

.....

Mémoire présenté à M. Eric Girard, ministre des Finances du Québec

29 janvier 2019

Table des matières

PRÉAMBULE	3
CONTEXTE.....	3
Le « Réflexe Montréal »	3
INTRODUCTION	3
I. AMÉLIORER L'ACCÈS À UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE.....	6
Élargir et renforcer le bassin de main-d'œuvre qualifiée	6
Miser sur le potentiel des travailleurs issus de l'immigration	7
II. ALLÉGER LE FARDEAU FISCAL DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS .	8
Réduire le fardeau fiscal des entreprises.....	9
Réduire le fardeau fiscal des particuliers	9
III. ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS EN VUE D'AMÉLIORER LA MOBILITÉ DURABLE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE	10
IV. MIEUX CONCILIER ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT COMME LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT	11
V. MESURES COMPLÉMENTAIRES À PRIVILÉGIER	12
Développement de marchés : exploiter davantage le potentiel du Canada et tirer profit des accords commerciaux pour accélérer le développement de nouveaux marchés pour les PME	12
Sièges sociaux : mieux protéger nos fleurons économiques.....	13
Valorisation de l'intelligence artificielle : aider nos entreprises à tirer profit de solutions d'IA et contribuer à l'essor de nos fournisseurs	14
Métropole : contribuer à la réalisation de projets phares	14
CONCLUSION	15
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS.....	17

PRÉAMBULE

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

CONTEXTE

En vue du dépôt de son budget 2019-2020, le gouvernement du Québec mène une consultation visant à connaître les préoccupations de la population et des acteurs socioéconomiques de la région métropolitaine, à dresser l'état de la situation et à définir les mesures qu'il devrait envisager en priorité. La Chambre de commerce du Montréal métropolitain formule ensuite ses recommandations budgétaires dans un mémoire synthétique qu'elle présente au ministère des Finances dans le but d'accroître la performance des entreprises et de l'économie du Québec et de sa métropole.

Le « Réflexe Montréal »

Après des décennies de réflexion, le gouvernement du Québec a reconnu le rôle particulier de la métropole dans le cadre de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Il s'est également engagé à adopter un « Réflexe Montréal » par lequel il s'engage à tenir compte des particularités de Montréal dans l'élaboration des lois, des politiques et des programmes qui concernent la métropole. La Chambre a salué cette reconnaissance de la réalité du statut de métropole et l'octroi de moyens financiers accrus à la Ville de Montréal pour soutenir son développement économique et offrir un environnement d'affaires favorable aux entreprises en agissant entre autres sur l'emploi, l'éducation et l'intégration professionnelle des immigrants, au cœur des priorités du nouveau gouvernement.

La Chambre demande au nouveau gouvernement du Québec de poursuivre l'engagement du gouvernement précédent à appliquer le « Réflexe Montréal » de façon systématique, notamment dans le budget du gouvernement du Québec, de façon à reconnaître les particularités de Montréal ainsi que le rôle moteur que la métropole joue dans l'économie du Québec.

INTRODUCTION

L'économie du Québec évolue dans un contexte économique international qui demeure pour l'instant robuste, avec un taux de croissance estimé à 3,8 % en 2018¹, un sommet depuis la récession il y a dix ans. Les conditions ont également été favorables aux États-Unis, où le taux de croissance estimé a été de 3 % en 2018, avec un taux de chômage à son plus bas². Au Canada, les analystes estiment la croissance à 2 % en 2018. Le marché du travail canadien demeure lui aussi vigoureux et, en novembre dernier, le taux de chômage a atteint son niveau le plus bas en plus de 40 ans, soit 5,6 %³.

¹ Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, juillet 2018, [En ligne : <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2018/07/rpm-2018-07-11.pdf>].

² *Idem*.

³ Statistique Canada, *Enquête mensuelle sur la population active*, janvier 2019, [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/14-20-0001/142000012018001-fra.htm>].

Ces conditions, combinées à des taux d'emprunt qui demeurent bas en dépit des hausses survenues en 2018, ont stimulé les dépenses de consommation, ce qui a eu des effets positifs sur la croissance économique. Par contre, la dette des ménages demeure élevée, atteignant environ 170 % du revenu disponible de ces derniers⁴. Les hausses prévues du taux directeur de la Banque du Canada pourraient ainsi se traduire par une vulnérabilité financière accrue, un frein à la consommation des ménages et une baisse des recettes fiscales.

Plusieurs analystes s'attendent à un certain essoufflement de la croissance canadienne, laquelle devrait se situer en deçà de 2 % en 2019, notamment en raison de l'incertitude engendrée par les guerres commerciales qui touchent les marchés, ainsi que de l'important allègement fiscal qui profite aux entreprises et aux particuliers au sud de la frontière. En contrepartie, le nouvel Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), l'Accord économique et commercial global (AECG) et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) constituent de solides points d'ancrage pour alimenter la croissance économique canadienne.

Pour sa part, le Québec poursuit sur sa lancée. Le PIB enregistré au troisième trimestre de 2018 a augmenté de 2 % par rapport à la même période en 2017. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle survient dans un contexte de resserrement démographique. L'emploi a augmenté de 0,9 % en 2018, en particulier les emplois à temps plein, qui ont connu une hausse de 1,8 %. Le taux de chômage s'est établi à 5,5 %, soit sous la moyenne canadienne de 5,6 %⁵.

La région métropolitaine de Montréal présente également un indice de vitalité élevé. Fait remarquable, en 2018, Montréal a, selon le Conference Board du Canada, connu la plus forte croissance économique parmi les métropoles canadiennes, enregistrant une croissance de 2,9 % de son PIB réel⁶.

Cette performance est alimentée par des niveaux d'investissement en hausse et l'arrivée de nombreuses entreprises étrangères, dont plusieurs dans des domaines de pointe. En 2017 seulement, plus de 2 milliards de dollars d'investissements d'entreprises étrangères ont été injectés dans l'économie de la métropole – un record. Qui plus est, la création d'emplois de qualité s'accélère. En effet, en 2018, le gain de 38 900 emplois au Québec s'explique essentiellement par la solide performance observée dans la grande région de Montréal (gain de 41 200 emplois)⁷, si bien que le taux de chômage y a atteint le niveau de 6,2 % en décembre, parmi les plus bas de son histoire⁸. La métropole assume de nouveau son rôle de locomotive économique du Québec. Pour 2019, le Conference Board du Canada prévoit une croissance de 1,8 % en raison notamment d'une baisse de la consommation des ménages liée à un rehaussement des taux d'intérêt⁹.

Le resserrement marqué du marché du travail constitue désormais la principale source de préoccupation des entreprises. Plus de 118 000 emplois étaient disponibles au troisième trimestre de 2018. Il s'agit d'une hausse de près de 8 000 postes à pourvoir par rapport au trimestre précédent. Avec un taux de postes vacants de 4,1 %, le Québec se situe au premier rang des provinces canadiennes¹⁰.

⁴ Banque du Canada, *L'économie canadienne et la dette des ménages : quelle est l'ampleur du problème?*, discours du gouverneur Stephen S. Poloz, Chambre de commerce de Yellowknife, 1^{er} mai 2018, [En ligne : <https://www.banqueducanada.ca/2018/05/economie-canadienne-dette-menages-ampleur-probleme/>].

⁵ Institut de la statistique du Québec, *Principaux indicateurs économiques conjoncturels*, mise à jour au 10 janvier 2019, [En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/index.html>].

⁶ Le Conference Board du Canada, *Montréal affiche le meilleur rendement économique en 2018*, 20 novembre 2018, [En ligne : <https://www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/2018/11/20/montr%C3%A9al-affiche-le-meilleur-rendement-%C3%A9conomique-en-2018>].

⁷ Institut du Québec, *L'emploi au Québec : Bilan 2017*, 29 janvier 2018, [En ligne : https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/ppt_bilan-annuel---2017_vf.pdf?sfvrsn=0].

⁸ Statistique Canada, *Enquête mensuelle sur la population active*, janvier 2019, [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/14-20-0001/142000012018001-fra.htm>].

⁹ *Idem*.

¹⁰ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Postes à pourvoir : Les postes vacants dans le secteur privé au T3 2018*, décembre 2018, [En ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-12/postes-a-pourvoir-2018-T3.pdf>].

Ce resserrement, qui se fait sentir de façon plus aigüe dans certains secteurs, notamment la restauration et l'hébergement, le commerce de détail, le manufacturier et la construction, peut s'avérer un important frein à la croissance. Pour certaines entreprises, il peut même être une cause de repli en raison de leur incapacité à répondre à la demande. C'est d'ailleurs ce que révèle un sondage réalisé pour la Banque de développement du Canada, dans le cadre duquel 53 % des entrepreneurs disent que le manque d'employés qualifiés limitera leurs investissements¹¹.

Par ailleurs, la région métropolitaine continue à souffrir d'importants problèmes de congestion qui se traduisent par des coûts de plus en plus élevés et des pertes de productivité. La question de la mobilité demeure prioritaire et nécessite des investissements massifs, à court et long termes. D'ailleurs, dans le cadre des élections municipales de l'automne 2017, elle s'est avérée la principale priorité des maires de la région, qui ont mis de l'avant des propositions misant surtout sur le transport collectif, mais aussi sur les infrastructures routières, l'enjeu touchant la mobilité des personnes et le transport des marchandises. Cette problématique a également occupé une place importante dans le cadre des élections provinciales de l'automne dernier.

Il importe que le prochain budget du Québec apporte des réponses à ces enjeux en mettant en place les conditions qui assureront le maintien de l'élan économique du Québec et qui nous permettront de mieux affronter un éventuel choc économique. Pour ce faire, le gouvernement du Québec compte sur des finances publiques en santé et sur une marge de manœuvre budgétaire appréciable pour agir sur les différentes composantes de la création de richesse : ses propres dépenses, notamment en infrastructures, mais aussi le revenu disponible des ménages et leur capacité de consommation, les investissements des entreprises et leur gain de productivité, et la balance commerciale par la stimulation des exportations.

En ce qui a trait aux dépenses en infrastructures, la Chambre encourage le gouvernement à maintenir le Plan québécois des infrastructures (PQI) et surtout, à hausser considérablement son taux de réalisation. Dans ce cadre, certains projets auront une incidence économique importante et doivent être priorisés dans le contexte du « Réflexe Montréal » : le transport collectif et la mobilité durable, ce qui comprend l'électrification des transports, les voies de transport dans l'est de Montréal, la décontamination des sols, ainsi que la réalisation de projets stratégiques pour Montréal – notamment l'agrandissement du Palais des congrès et la reconversion du site du Royal Victoria.

Les dépenses de consommation des ménages étant largement conditionnées par leur revenu disponible et les conditions d'emprunt, la Chambre réitère l'importance de profiter de la bonne santé des finances publiques du Québec pour alléger le fardeau fiscal des particuliers. Cet allègement contribuerait à raffermir la situation financière des ménages québécois, dans un contexte où ces derniers sont déjà fortement endettés et où les taux d'intérêt sont appelés à augmenter.

Pour ce qui est des entreprises, la Chambre salue la nouvelle politique d'amortissement accéléré de dépenses en équipements et machineries annoncée dans le cadre de la mise à jour économique de novembre. Cette mesure aura un effet de levier important sur les investissements des entreprises et se traduira par une productivité accrue. Elle doit s'inscrire dans la poursuite des efforts visant à alléger le fardeau fiscal des entreprises. Par ailleurs, il y a aussi lieu de tirer parti des nouveaux accords commerciaux internationaux et du fort potentiel que recèle le marché canadien en soutenant encore davantage les entreprises dans leurs efforts de développement de nouveaux marchés à l'exportation.

À l'instar du nouveau gouvernement, la Chambre demeure sensible à l'enjeu de la propriété des fleurons de l'économie québécoise, en particulier au maintien des sièges sociaux dans la métropole. Au cours des dernières années, plusieurs recommandations ont été formulées par des experts à ce sujet, notamment dans le cadre du rapport Séguin. La Chambre invite le ministre des Finances à examiner les conditions réglementaires et de gouvernance qui permettraient aux entreprises de mieux se protéger lorsqu'elles sont la cible de tentatives d'acquisition hostiles, à l'exemple de ce qui se fait dans d'autres juridictions nord-américaines.

Enfin, le prochain budget doit donner le ton en alliant plus efficacement économie et environnement. À cet égard, le gouvernement doit revoir la gestion du Fonds vert et ses critères d'investissement, notamment dans le cadre de projets structurants liés à la transition énergétique. La Chambre estime notamment qu'il

¹¹ Banque de développement du Canada, *Sondage sur les intentions d'investissement*, 2018.

importe d'offrir plus d'accompagnement aux entreprises, particulièrement aux PME, dans leurs efforts de transition énergétique. Elle appuie également les démarches du gouvernement consacrées à la décontamination des sols, particulièrement dans l'est de Montréal, de manière à favoriser le développement des sites concernés.

Dans ce contexte, la Chambre est d'avis que le prochain budget doit inclure des ressources additionnelles en fonction des priorités ci-dessous.

1. Améliorer l'accès à une main-d'œuvre qualifiée.
2. Alléger le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers.
3. Accélérer les investissements en vue d'améliorer la mobilité durable à l'échelle métropolitaine.
4. Mieux concilier économie et environnement comme leviers de développement.

En complément, la Chambre recommande au gouvernement de poser d'autres gestes qui contribueront à alimenter la croissance économique de Montréal et du Québec dans son ensemble.

- Internationalisation de la base d'affaires : mettre en place une offensive en vue de développer un plus grand accès aux marchés extérieurs du Québec, notamment ceux des autres provinces canadiennes, ainsi que ceux de l'AECG et du PTPGP, tout en consolidant nos acquis dans le cadre du nouvel ACEUM.
- Protection des sièges sociaux : poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à mieux protéger nos entreprises qui occupent une place prépondérante dans l'économie du Québec et de la métropole face à une prise de contrôle hostile.
- Valorisation de l'intelligence artificielle : aider nos entreprises à tirer profit de solutions d'IA et contribuer à l'essor de nos fournisseurs.
- Métropole : réaliser rapidement le plan d'action lié à la *Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal* et investir dans des projets stratégiques, notamment l'agrandissement du Palais des congrès et la reconversion du site de l'ancien hôpital Royal Victoria.

I. AMÉLIORER L'ACCÈS À UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Élargir et renforcer le bassin de main-d'œuvre qualifiée

L'accès à une main-d'œuvre qualifiée constitue le principal enjeu pour la croissance de nos entreprises. Le Québec et sa métropole sont actuellement en situation de plein-emploi, voire même de pénurie, dans certains secteurs d'activité.

Les effets combinés des changements technologiques et démographiques se font plus que jamais sentir. C'est le cas notamment des secteurs des technologies de l'information et des communications (TIC), des services informatiques et des jeux vidéo, où Montréal a enregistré une croissance de plus de 37 % au cours de la dernière décennie. Il s'agit d'emplois de qualité dont le salaire moyen est supérieur à celui des autres secteurs d'activité. La pression qui s'y exerce sur l'emploi est particulièrement forte, alors que nos entreprises poursuivent leur expansion et que des entreprises internationales choisissent de s'installer à Montréal, attirées par le fort potentiel que leur offre la métropole. C'est particulièrement le cas dans le secteur de l'intelligence artificielle.

Outre l'enjeu du nombre auquel nous sommes confrontés, celui des compétences se pose également de plus en plus. Les experts prévoient en effet une obsolescence relativement rapide de certaines compétences ainsi que la disparition de certains types d'emploi, conséquences de la transformation numérique et des développements qu'elle engendre, qu'il s'agisse du manufacturier 4.0, de nouvelles applications fondées sur l'intelligence artificielle ou d'autres facteurs. Pour assurer une meilleure adéquation formation-emploi, la formation continue des travailleurs à tous les niveaux des entreprises revêt ainsi une importance de plus en plus grande.

Pour relever ce défi, le milieu de l'enseignement et les entreprises devront faire preuve d'agilité et collaborer étroitement comme jamais auparavant. En appui, le gouvernement devra adopter une série de mesures qui auront des retombées quasi immédiates sur la disponibilité d'une main-d'œuvre bien qualifiée, ainsi que miser sur la requalification des talents dans les secteurs d'avenir. Le taux de diplomation universitaire dans la RMR de Montréal depuis 2001 a connu une forte hausse : il est passé de 27,3 % à 37,5 % en 2016, surtout en raison d'une forte poussée de 2001 à 2006. Les gains ont toutefois été relativement faibles depuis et le taux pour Montréal demeure sous la moyenne des sept principales régions métropolitaines canadiennes (39,1 % en 2016)¹².

Dans cet esprit, la Chambre réitère le bien-fondé des projets visant à rehausser le niveau de littératie et de numératie mis de l'avant par le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation (CCEI) présidé par M^{me} Monique Leroux¹³. Les sommes nécessaires doivent être consacrées afin de mieux assurer la requalification des travailleurs dans l'optique du développement des talents et des compétences des Québécois prônée dans le rapport.

De telles mesures auront une incidence non seulement sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, mais aussi sur la productivité des travailleurs plus en mesure d'œuvrer dans des environnements technologiques en mutation rapide. Elles ont en outre le mérite d'être implantées et de donner des résultats dans une perspective de court et moyen termes. Elles viennent ainsi compléter le travail de longue haleine, notamment sur le plan de la réussite scolaire, visant à rehausser la diplomation de la population.

Recommandation n° 1 : Octroyer les fonds nécessaires à la mise en œuvre de projets structurants visant à élargir et à renforcer le bassin de main-d'œuvre qualifiée, entre autres en :

- **réunissant les cégeps et les entreprises dans un couloir de qualification rapide et repensé des travailleurs et en y consacrant les sommes conséquentes;**
- **assurant l'agilité et la collaboration requises à la reconfiguration de programmes de formation technique et de formation continue répondant aux besoins du marché du travail;**
- **soutenant les initiatives visant à assurer la réussite scolaire et à atteindre le taux de diplomation universitaire moyen des principales régions métropolitaines canadiennes.**

Miser sur le potentiel des travailleurs issus de l'immigration

Pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, la Chambre partage l'avis du gouvernement et estime essentiel d'améliorer l'intégration des immigrants. Il s'agit d'une condition indispensable à la croissance des entreprises et au maintien du dynamisme économique du Québec et de sa métropole où, rappelons-le, vivent plus de 86 % des immigrants au Québec¹⁴.

Les mesures mises en place au fil des ans ont porté fruit. Des compilations faites par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) montrent en effet que, même si le taux de chômage chez les immigrants demeure plus élevé que pour le reste de la population dans la région de Montréal, l'écart diminue sensiblement. En 2009, le taux était de 14,2 % chez les immigrants, près de deux fois plus que pour la population née au Canada (7,8 %). En 2017, ce taux avait chuté à 8,8 %, alors qu'il était de 5,7 % pour la population née au pays. L'écart a fondu de plus de moitié. Durant cette période, le taux d'emploi des immigrants est passé de 53 % à 61 %, se rapprochant ainsi à moins de trois points de pourcentage de celui des personnes nées au Canada.

Dans ce contexte, la Chambre a pris acte de la volonté du gouvernement du Québec d'abaisser temporairement à 40 000 le seuil d'immigration en 2019, tout en appuyant l'objectif de mieux réussir l'intégration des immigrants au marché du travail et à la société québécoise. La Chambre encourage le

¹² Communauté métropolitaine de Montréal, « Bilan économique du Grand Montréal 2017 », *Cahiers métropolitains*, n° 6, août 2018, [En ligne : http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/CMM_6e_Cahier_Metropolitain_BilanEconomicGrandMontreal2017.pdf].

¹³ Comité consultatif sur l'économie et l'innovation, *Agir ensemble – Pour un Québec innovant, inclusif et prospère*, septembre 2017, [En ligne : http://s3.amazonaws.com/medias.ccei.quebec/report/CCEI_rapport_integrateur.pdf].

¹⁴ Statistique Canada, Recensement de 2016, Faits saillants en tableaux, [En ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/cen-sus-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/imm/Tableau.cfm?Lang=F&T=12&Geo=24>].

gouvernement à dévoiler rapidement son plan en matière d'intégration et lui réitère sa recommandation de relever le seuil d'immigration dès que nous observerons une amélioration de la situation.

Dans cette foulée, les modifications annoncées aux lois sur l'immigration permettant de mieux arrimer les besoins des entreprises et des organismes publics du Québec aux critères de sélection des personnes immigrantes constituent une bonne nouvelle. L'accélération de la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger constitue aussi une voie à privilégier.

Pour sa part, la Chambre contribue déjà à une meilleure intégration des travailleurs issus de l'immigration par le biais de ses programmes Interconnexion et « J'apprends le français », tous deux mis sur pied avec l'appui du gouvernement du Québec. La Chambre réitère sa volonté de collaborer avec les organismes situés en région qui soutiennent les entreprises afin de faciliter leur accès à une main-d'œuvre immigrante qualifiée.

Le programme Interconnexion a pour but d'aider les nouveaux arrivants qualifiés à établir un contact privilégié avec les organisations montréalaises afin de faciliter leur intégration professionnelle. Ce programme répond autant aux besoins des entreprises qu'à ceux des immigrants grâce à une formule complète et souple qui comprend des activités de jumelage gratuites et variées. Plus de 2 000 immigrants qualifiés tirent parti de ce programme chaque année. Son succès est tel qu'il y aurait maintenant lieu d'élargir l'accès à de nouvelles clientèles afin de mieux répondre aux besoins croissants des entreprises.

Quant au programme « J'apprends le français », initialement lancé en 2016 dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, il a pour but de renforcer le français comme langue de travail dans le commerce et de favoriser l'intégration des commerçants à la société québécoise. Il propose des ateliers de français entièrement gratuits et ouvertement adaptés aux réalités et aux besoins des commerçants de proximité parlant peu ou pas le français. Ces ateliers sont animés par des étudiants spécialisés en enseignement du français issus de cinq universités partenaires (Université de Montréal, Université de Sherbrooke, UQAM, Université McGill et Université Concordia).

Fort de son succès, le programme est aujourd'hui offert dans six arrondissements (Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ville-Marie, LaSalle, Lachine et Saint-Laurent). Il a permis, à ce jour, d'effectuer près de 500 jumelages entre commerçants et étudiants. En complément, l'initiative sensibilise les membres de la population à l'importance de contribuer à l'effort collectif de valorisation et de promotion du français dans leur milieu et auprès des commerçants apprenants. La Chambre recommande au gouvernement de poursuivre ce programme et de l'étendre à l'ensemble de la région métropolitaine ainsi qu'à certaines régions du Québec.

Recommandation n°2 : Bonifier le programme « J'apprends le français » afin de le déployer dans l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal et dans certaines régions du Québec.

II. ALLÉGER LE FARDEAU FISCAL DES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS

Une fiscalité efficace et efficiente permet de soutenir l'investissement privé, de renforcer la productivité et la compétitivité ainsi que d'encourager le travail et l'attraction des talents. Il s'agit d'un levier économique crucial pour soutenir la croissance économique. Un fardeau fiscal induit réduit la capacité des entreprises à réaliser les investissements nécessaires à leur croissance, de même que leur capacité à attirer et à retenir les talents. Annoncées dans le cadre de la mise à jour de la situation économique et financière du Québec, les mesures d'accélération de l'amortissement pour favoriser l'accélération de l'investissement des entreprises et les aider à accroître leur productivité favoriseront l'investissement des entreprises. Le milieu des affaires estime toutefois qu'il faudra faire davantage pour assurer la compétitivité fiscale du Québec.

Il y a tout particulièrement lieu de poser des gestes significatifs dans la foulée de l'important allègement fiscal accordé cette année par l'administration américaine. Les mesures d'accélération de l'amortissement mises en place par les gouvernements du Canada et du Québec constituent un premier élément de réponse. La Chambre invite cependant le gouvernement du Québec à compléter cette réponse initiale en abaissant le fardeau fiscal des entreprises, notamment sur le plan des taxes sur la masse salariale. La Chambre

encourage en outre le gouvernement à s'engager sur une trajectoire fiscale qui pourrait, d'ici quelques années, faire du Québec l'un des environnements d'affaires les plus compétitifs en Amérique du Nord sur le plan de la fiscalité des entreprises. Une telle approche, jumelée à des pratiques rigoureuses en matière de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal et à une saine application des règles de taxation sur les transactions en ligne, ferait du Québec un lieu privilégié pour accueillir des entreprises à haute valeur ajoutée et génératrices d'emplois bien rémunérés. La Chambre estime également que le gouvernement peut agir sur ce plan tout en conservant la maîtrise des finances publiques et en préservant une marge de manœuvre pour faire face à une éventuelle récession ou à un choc économique.

La Chambre félicite de nouveau le gouvernement du Québec d'avoir mis en place un mécanisme de perception des taxes sur les biens et les services achetés en ligne. Il s'agit d'un enjeu d'équité fiscale fondamental pour les commerçants locaux qui sont en concurrence directe avec des entreprises étrangères, que ce soit pour des ventes en magasin ou en ligne. La Chambre encourage le gouvernement du Québec à poursuivre son rôle de chef de file dans ce dossier auprès du gouvernement fédéral et des autres provinces canadiennes, afin de créer éventuellement une masse critique et d'assurer une pleine équité fiscale pour les entreprises d'ici.

Réduire le fardeau fiscal des entreprises

L'allègement fiscal accordé cette année par l'administration américaine s'est traduit par une forte réduction de l'impôt des sociétés aux États-Unis, qui est passé de 35 % à 21 %. En considérant le taux applicable dans les États, le taux combiné des sociétés américaines se situe désormais en moyenne à 26,7 %¹⁵, alors qu'il s'élevait à plus de 39,3 % en 2008. La réforme fiscale américaine a ainsi réduit considérablement – en moins d'un an – l'avantage concurrentiel du Québec, où le taux d'imposition combiné des entreprises s'élève actuellement à 26,6 %. L'écart entre les taux combinés québécois et américains a ainsi fondu de 9,2 points de pourcentage.

La compétitivité du Québec est également minée par le fait que nos entreprises doivent assumer des charges fiscales inexistantes aux États-Unis, comme les taxes sur la masse salariale, qui représentent 14,7 % de leurs coûts fiscaux intégrés, soit bien plus que le taux de 11,3 % qui a cours en Ontario¹⁶.

La Chambre est d'avis que la fiscalité du Québec doit rapidement s'ajuster pour contrer les effets nuisibles de la réforme fiscale américaine. Nous recommandons ainsi au gouvernement d'emprunter dès maintenant dans une trajectoire visant à réduire les pressions fiscales exercées sur nos entreprises afin de préserver leur marge de manœuvre et de faciliter leur croissance. À terme, la Chambre estime possible et souhaitable que le régime fiscal des entreprises soit un atout pour le Québec et sa métropole.

Recommandation n° 3 : Réduire progressivement le fardeau fiscal des entreprises en :

- **diminuant leur taux d'imposition;**
- **abaissant les taxes sur la masse salariale dans une perspective de rejoindre celles de l'Ontario.**

Réduire le fardeau fiscal des particuliers

Les travailleurs du Québec continuent d'assumer l'un des fardeaux fiscaux les plus élevés en Amérique du Nord. Les plus récentes données disponibles indiquent que le ratio des recettes fiscales recouvrées par rapport au PIB s'élève à 38,5 % au Québec en 2016, devant l'Ontario (32,8 %), et est bien supérieur à celui du Canada (31,7 %) et de l'ensemble des pays de l'OCDE en 2016 (34,3 %).

¹⁵ Tax Foundation, *US Income Corporate Tax More Competitive*, 12 février 2018, [En ligne : <https://taxfoundation.org/us-corporate-income-tax-more-competitive/>].

¹⁶ Institut du Québec, *Fiscalité et aide publique aux entreprises*, février 2015, [En ligne : http://www.grouper.finances.gouv.qc.ca/examenfiscalite/fileadmin/user_upload/etudes/fiscalite_et_aide_publicque_aux_entreprises.pdf].

Avec un taux marginal combiné maximal d'imposition des particuliers à 53,3 %, le Québec affiche toujours un taux plus élevé que le taux marginal moyen des provinces canadiennes, soit 51,3 %¹⁷. Cet écart se creuse encore plus lorsqu'on le compare à ce que nous observons aux États-Unis, en particulier depuis l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la réforme fiscale américaine s'appliquant aux particuliers¹⁸.

La Chambre recommande ainsi de revoir le régime fiscal québécois pour le rendre plus compétitif, en incluant notamment un abaissement du taux marginal maximal d'imposition des particuliers de manière à ce que le taux combiné avec le fédéral ne dépasse pas le seuil de 50 %.

Recommandation n° 4 : Réduire le taux marginal d'imposition des particuliers de façon à ce que le taux marginal combiné soit ramené sous le seuil de 50 %, comme il l'est actuellement en Colombie-Britannique.

III. ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS EN VUE D'AMÉLIORER LA MOBILITÉ DURABLE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

La région métropolitaine de Montréal souffre d'importants problèmes de congestion qui nuisent à sa productivité et à sa performance économique. Les coûts annuels de cette congestion ne cessent d'augmenter. La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) estime que ceux-ci ont doublé depuis dix ans et pourraient atteindre plus de 4,2 milliards de dollars en 2018¹⁹. Pour répondre à cet enjeu, plusieurs nouveaux projets de transport en commun et d'infrastructures de transport ont été mis de l'avant au cours de la dernière année en vue de décongestionner la région métropolitaine. D'ailleurs, lors des dernières campagnes électorales provinciale et municipale, un consensus s'est dégagé en faveur du déploiement de mesures structurantes visant à améliorer le réseau de transport en commun.

Ainsi, au cours de la dernière année, le besoin de mieux desservir l'est de Montréal avec des modes lourds de transport collectif (métro et tramway), en plus de transformer la rue Notre-Dame en un boulevard urbain, est ressorti avec force. Du côté de Laval et de la Rive-Nord, un consensus émerge autour de l'adoption de mesures telles que la création de voies réservées au transport en commun, le prolongement de l'autoroute 13 jusqu'à l'autoroute 50, l'ajout de quatre stations sur la ligne Deux-Montagnes du Réseau express métropolitain (REM) et l'ajout de trois stations sur la ligne orange du métro, à partir de la station Côte-Vertu. Sur la Rive-Sud, on a fait valoir une vision de développement s'appuyant sur le déploiement d'infrastructures lourdes de transport collectif, notamment par l'aménagement d'un tramway reliant l'est et l'ouest du territoire et le déploiement d'un réseau de bus express dans tous les grands axes de circulation de la Rive-Sud.

Ces projets d'envergure s'ajoutent à ceux déjà amorcés ou annoncés, dont le prolongement de la ligne bleue de Montréal, le service rapide par bus (SRB) Pie-IX, le Réseau express métropolitain (REM) et la prolongation de l'autoroute 19, auxquels s'ajoutent des mesures telles que l'achat d'autobus hybrides.

En tenant compte du besoin de compléter le dispositif de voies de contournement de la métropole et d'assurer continuellement la mise à niveau des infrastructures existantes, le défi d'une mobilité durable dans la métropole ainsi que les sommes nécessaires pour le relever atteignent des proportions élevées.

Dans ce contexte, la Chambre recommande au gouvernement de profiter de l'occasion que présente le dépôt de son budget pour envoyer un message fort quant à son intention de miser sur le développement du transport en commun dans la métropole, y compris le cœur de l'île de Montréal. À cet effet, la Chambre demande de déployer un plan d'action qui maximise l'effet de levier avec les sommes disponibles au fédéral

¹⁷ Chaire en fiscalité et finances publiques, Université de Sherbrooke, *Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2019*, Cahier de recherche 2019/01, 10 janvier 2019, [En ligne : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/Bilan2019.pdf>].

¹⁸ Deloitte, *Alerte en fiscalité canadienne : la réforme fiscale américaine sera bientôt réalité*, 19 décembre 2017, [En ligne : https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/tax/fr_US_tax_reform_on_the_horizon_AOD_A.pdf].

¹⁹ Communauté métropolitaine de Montréal, « Suivis du PMAD 2012-2018 », *Cahiers métropolitains*, n° 7, septembre 2018.

et qui a le plus d'incidence sur la demande de transport collectif à l'échelle régionale, de même que sur la fluidité du transport de marchandises.

Recommandation n° 5 :

- **Poursuivre le déploiement des travaux sur la ligne bleue et proposer des options pour offrir des services lourds de transport en commun dans l'axe de la ligne rose.**
- **Adopter une vision à long terme et itérative du développement du transport en commun dans la métropole et y consacrer les sommes conséquentes.**
- **Compléter le dispositif routier de contournement de la métropole et assurer la mise à niveau requise des infrastructures existantes afin de soutenir la fluidité du transport des marchandises.**

IV. MIEUX CONCILIER ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT COMME LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

Le développement économique et la protection de l'environnement doivent être perçus comme des objectifs complémentaires. Les coûts en lien avec la dégradation de l'environnement sont réels. L'International Institute for Sustainable Development (IISD) estime d'ailleurs que les coûts liés à la pollution s'élevaient à au moins 39 milliards de dollars au Canada pour l'année 2015 uniquement²⁰.

La transition énergétique mise de l'avant par le gouvernement du Québec offre de nombreuses occasions de croissance pour les entreprises. C'est grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et à l'adoption de nouveaux modèles d'affaires que nous pourrions réussir la transition vers une économie plus sobre en carbone. Le milieu des affaires montréalais possède l'audace, le dynamisme et la détermination nécessaires pour faire de la métropole une pierre angulaire de cette démarche.

Le Fonds vert qui accumule depuis quelques années les recettes du marché du carbone afin de financer des projets prometteurs doit servir à cette fin. La Chambre appuie l'intention du premier ministre de veiller à ce que ces fonds servent à donner les meilleurs résultats possibles et financent prioritairement les projets qui auront le plus grand effet sur la réduction des émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES). Il est évidemment important de voir à ce que la gestion de ces fonds se fasse en fonction des meilleures pratiques. Dans cette optique, la Chambre estime que la priorité doit être accordée aux modes de transport collectif et à la poursuite des efforts en matière d'électrification des transports, non seulement sources de réduction de GES, mais aussi d'innovation et de développement économique.

De plus, pour faire de la transition énergétique une réussite, il est important de bien outiller nos entreprises et de revoir l'accompagnement qui leur est offert. Cela est particulièrement vrai pour les PME, qui ne possèdent souvent pas l'expertise interne nécessaire pour déterminer de quelle façon elles aborderont la transition énergétique, et qui ne disposent pas toujours du capital requis pour la financer. Il est ainsi primordial que le gouvernement les soutienne de manière à ce qu'elles maintiennent leur compétitivité tout au long du processus. C'est ainsi que les entreprises s'engageront pleinement dans la transition énergétique et que celle-ci deviendra un levier de croissance pour tous.

Enfin, la décontamination des sols, tout particulièrement dans l'est de Montréal, demeure un enjeu important du développement du territoire. Les efforts gouvernementaux déployés par l'entremise de programmes tels que Revi-Sols et ClimatSol ont certes contribué à la réhabilitation de sols et à leur mise en valeur, mais il reste beaucoup à faire pour exploiter le potentiel existant. La Chambre a salué la *Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal*, signée conjointement par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. Dans cette perspective, la Chambre appuie la volonté du gouvernement d'accroître les efforts en vue d'accroître la disponibilité de terrains à des fins de développement.

²⁰ International Institute for Sustainable Development, *Costs of Pollution in Canada*, juin 2017, [En ligne : <https://www.iisd.org/story/costs-of-pollution-in-canada/>].

Recommandation n° 6 :

- **Poursuivre les objectifs du Fonds vert et en resserrer la gestion afin d'assurer que les sommes disponibles servent à financer prioritairement les projets qui réduiront le plus les émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES).**
- **Offrir un accompagnement aux entreprises, prioritairement aux PME, afin qu'elles accélèrent l'adoption de pratiques qui réduisent leur empreinte carbone tout en maintenant leur compétitivité.**
- **Accroître les ressources financières dédiées à la décontamination des sols, particulièrement dans l'est de Montréal.**

V. MESURES COMPLÉMENTAIRES À PRIVILÉGIER

En complément aux trois mesures prioritaires décrites précédemment, la Chambre recommande au gouvernement de porter une attention particulière à quatre dossiers stratégiques liés au développement de la métropole et du Québec : la diversification des marchés pour les entreprises, la protection des sièges sociaux, l'implantation de solutions d'intelligence artificielle (IA) au sein de nos entreprises et la réalisation de projets phares pour Montréal.

Développement de marchés : exploiter davantage le potentiel du Canada et tirer profit des accords commerciaux pour accélérer le développement de nouveaux marchés pour les PME

Au Canada, entre les années 2000 et 2017, la valeur des échanges interprovinciaux est passée de 213,3 à 406,4 milliards de dollars. En 2015, la valeur des exportations québécoises de biens et de services à destination des autres provinces et territoires s'est élevée à près de 71 milliards de dollars, ce qui représentait à ce moment plus de 40 % du total des exportations et 19 % du produit intérieur brut du Québec. L'Accord de libre-échange canadien (ALEC) conclu en 2017 présente un nouveau potentiel à exploiter par nos entreprises.

La conjoncture et les perspectives de croissance des économies nationale et mondiale demeurent positives. En conséquence, la demande sur les marchés devrait rester vigoureuse et la hausse des exportations devrait s'avérer l'une des principales sources de croissance de notre économie. Ce potentiel est confirmé en marge des signatures par le Canada de trois accords importants en matière de commerce international, soit l'ACEUM, l'AECG et le PTPGP, qui viennent s'ajouter à l'ALEC et qui profiteront à nos entreprises.

Le marché potentiel qui s'offre à nos entreprises exportatrices est plus élevé que jamais. Bien que le marché américain demeure le plus important pour les entreprises canadiennes, la difficulté des négociations qui ont mené à la conclusion de l'ACEUM a clairement démontré la nécessité pour nos entreprises, particulièrement les PME, de diversifier leurs marchés d'exportation.

Une récente étude menée conjointement par la Chambre, Montréal international et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, en association avec McKinsey & Compagnie, a démontré toute l'importance des exportations de biens, de services et de données pour la création de richesse dans la métropole²¹. Elle confirme en outre que les échanges internationaux renforcent la performance économique par une augmentation supérieure du revenu médian des ménages, de la productivité et de la richesse. En la matière, Montréal figure dans le peloton de tête et sa croissance économique est fortement renforcée par l'internationalisation.

Il faut poursuivre dans la même veine. La Chambre recommande au gouvernement d'intensifier ses efforts pour aider les entreprises à saisir les occasions d'affaires offertes tant dans les autres provinces

²¹ *Le Grand Montréal, connecté à l'international pour une plus grande richesse collective*, avril 2018, [En ligne : https://www.cmm.ca/fr/nouvelles/plaquette_le-grand-montreal--connecte-a-l-international-pour-une-plus-grande-riche-esse-collective/].

canadiennes que dans les autres pays partenaires des accords. Plus près, les marchés américains et mexicains sont déjà mieux connus et exploités. Or, il importe de souligner que l'AECG, en vigueur depuis septembre 2017, s'avère une source d'occasions d'affaires encore trop peu exploitée par les entreprises d'ici. L'Europe représente un marché de 500 millions de consommateurs, mais aussi des marchés publics qui sont désormais accessibles aux exportateurs canadiens. Il en va de même du potentiel des pays signataires du PTPGP. Nos entreprises doivent être mieux outillées pour les exploiter efficacement.

À cette fin, la Chambre propose l'*Initiative d'accélération du commerce intérieur canadien*, une stratégie pancanadienne visant à favoriser les échanges entre le Québec et les différents marchés des autres provinces et territoires et à accompagner nos entreprises afin qu'elles soient plus présentes sur le marché canadien.

Recommandation n° 7 :

- **Accroître le financement et la portée des programmes d'aide à l'exportation et appuyer nos entreprises dans la diversification de leurs marchés d'exportation.**
- **Soutenir l'Initiative d'accélération du commerce intérieur canadien afin d'aider les entreprises à saisir les occasions d'affaires offertes par le marché canadien.**

Sièges sociaux : mieux protéger nos fleurons économiques

La protection de nos sièges sociaux a fait l'objet de nombreux débats au fil des ans et demeure toujours un sujet d'actualité. Ces réactions sont bien normales compte tenu de l'importance économique des sièges sociaux au Québec, particulièrement dans la métropole, où près de 70 % d'entre eux sont établis. En effet, les sièges sociaux représentent plus 16 % du PIB, 14 % des emplois et 19 % des recettes fiscales du Québec²².

L'acquisition de RONA par la société américaine Lowe's en 2012 a amené le gouvernement de l'époque à mettre en place le Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises, qui avait pour mandat de recommander des mesures pouvant aider les entreprises du Québec à mieux se protéger contre des prises de contrôle non souhaitées, ainsi que des mesures favorisant le maintien et le développement des sièges sociaux au Québec. En février 2014, le Groupe de travail, auquel la Chambre a participé, a publié ses recommandations dans son rapport *Le maintien et le développement des sièges sociaux au Québec*.

Dans la même foulée, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) a documenté la question du nombre de grandes sociétés québécoises qui pourraient être achetées par des entreprises venues d'ailleurs avec comme conséquence la perte, à court ou à long terme, des fonctions stratégiques associées à leur siège social. Dans son rapport publié en septembre 2016, il constatait que seize sociétés québécoises cotées en bourse et ayant des revenus de plus d'un milliard de dollars n'avaient pas de protection contre une offre d'achat hostile²³. Il concluait que le risque de perdre des sièges sociaux d'envergure était bien réel.

Compte tenu des grandes tendances internationales sur le plan de la localisation des sièges sociaux, la Chambre recommande d'accélérer les efforts pour maintenir les sièges sociaux au Québec en donnant suite aux recommandations formulées dans le rapport *Le maintien et le développement des sièges sociaux au Québec*. Les conseils d'administration de ces sociétés seront ainsi mieux outillés pour répondre à d'éventuelles offres publiques d'achat hostiles.

Recommandation n° 8 : Accélérer la mise en œuvre des mesures gouvernementales portant sur la protection de nos sièges sociaux dans le cadre de tentatives de prise de contrôle hostile.

²² Gouvernement du Québec, *Un plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants*, février 2017, [En ligne : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_PlanSiegesSociaux.pdf].

²³ IGOPP, *Les sièges sociaux des grandes entreprises du Québec sont-ils en péril?*, septembre 2016, [En ligne : https://igopp.org/wp-content/uploads/2016/09/IGOPP_Rapport_SiegesSociaux_FR_v6_WEB-A.pdf].

Valorisation de l'intelligence artificielle : aider nos entreprises à tirer profit de solutions d'IA et contribuer à l'essor de nos fournisseurs

Depuis les dernières années, on retrouve à Montréal un pôle de talents et d'entreprises exceptionnel en intelligence artificielle. De nombreux investissements, tant publics que privés, ont consolidé l'expertise de nos centres de recherche et de nos entreprises dans le domaine, notamment par le truchement de la supergrappe SCALE.AI et d'IA Québec. Ces initiatives, combinées aux efforts d'attraction de Montréal International et d'Investissement Québec, ont contribué à l'arrivée de plusieurs entreprises internationales qui ont choisi Montréal pour développer leur filière en IA – par exemple Google, Facebook, Microsoft, Nuance, Thales et, plus récemment, Samsung et Denso – et au développement de joueurs québécois tels qu'Element.AI, mnubo et Hopper, devenus des incontournables du secteur.

Montréal est ainsi dotée d'un écosystème dynamique en forte croissance. Les résultats sont probants et se calculent en milliards de dollars d'investissement annoncés depuis 2016. Sur le plan universitaire et sur celui de la recherche, on compte plus de 300 chercheurs et étudiants au doctorat ainsi que 11 000 étudiants universitaires dans les domaines liés à l'intelligence artificielle, sans oublier des instituts de renommée internationale comme l'Institut de valorisation des données (IVADO) et le MILA (*Montreal Institute for Learning Algorithms*).

Cet écosystème se complète par de nombreux appuis au démarrage d'entreprises. La métropole compte aujourd'hui une trentaine d'incubateurs et accélérateurs et quelque 45 espaces de travail collaboratifs favorisant le développement d'entreprises innovantes.

Toutes ces conditions réunies, combinées à l'appui des gouvernements, ont permis ce solide positionnement sur la scène internationale. Mais pour assurer la pérennité du secteur, la Chambre estime qu'il faut susciter une demande accrue de solutions d'IA dans nos entreprises de toutes tailles et tous secteurs. Or, à ce stade, force est de constater qu'il existe encore trop de freins à leur adoption en raison du risque perçu ou d'une méconnaissance du potentiel offert par l'IA pour favoriser une compétitivité accrue de nos entreprises.

Le gouvernement peut et doit contribuer à réduire ces barrières, entre autres en mettant en place des projets de démonstration, en diffusant les connaissances par l'entremise de son réseau de conseillers et en soutenant financièrement l'adoption de solutions d'AI par les entreprises. Ce faisant, il contribuera à la fois à améliorer leur compétitivité et à permettre l'essor à plus long terme de nos fournisseurs locaux de solutions d'AI et, plus largement, de tout l'écosystème développé au cours des dernières années.

Recommandation n° 9 :

- **Encourager les entreprises à adopter l'IA en les appuyant dans l'implantation de projets.**
- **Veiller à ce que l'adoption de solutions d'AI soit admissible dans le cadre des programmes d'aide aux entreprises.**

Métropole : contribuer à la réalisation de projets phares

La Chambre incite fortement le gouvernement à accélérer le pas et à fournir les ressources requises pour la réalisation de deux projets phares devant aboutir à Montréal, soit la reconversion du site de l'hôpital Royal Victoria et l'agrandissement du Palais des congrès.

La reconversion du site de l'hôpital Royal Victoria est l'un des projets d'infrastructures patrimoniales les plus importants pour la métropole à l'heure actuelle. Les premières consultations sur la mise en valeur du site datent de 1998 et le gouvernement est aujourd'hui aux prises avec des bâtiments vacants et mal entretenus dont les coûts d'entretien et de maintien s'élèvent à près de 14 millions de dollars par année. De plus, si la situation perdure, les bâtiments courent le risque de subir une détérioration qui pourrait nuire à d'éventuels projets. L'Université McGill a proposé la construction d'un pavillon dans l'un des bâtiments du Royal Victoria.

Il s'agit d'un projet d'infrastructure d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars dont l'importance est stratégique alors que la métropole s'oriente de plus en plus vers une économie du savoir.

Cependant, avant de pouvoir mettre en branle le projet, le gouvernement doit s'entendre avec l'Université McGill sur les paramètres financiers liés à la mise en valeur du site, y compris les autres bâtiments excédentaires aux besoins immédiats de l'université. Il s'agira également d'établir un plan directeur, qui devra être approuvé par la Ville de Montréal, et finalement, de déterminer les modalités de la mise en œuvre du développement du site. Afin de respecter la planification élaborée par l'université pour le lancement de la construction du pavillon en 2021, il importe d'enclencher tout ce processus rapidement.

Le milieu des affaires s'attend à ce que le gouvernement passe rapidement à l'action et autorise le passage aux prochaines étapes du projet. Ainsi, le gouvernement doit prévoir dans son budget un montant de l'ordre de 50 millions de dollars pour la réalisation du dossier d'affaires du projet.

Un autre projet d'envergure pour la métropole est celui de l'agrandissement du Palais des congrès. Grâce au travail acharné d'intervenants des milieux économique, touristique, universitaire et politique, Montréal est devenue une destination privilégiée pour la tenue de congrès et d'événements internationaux. En 2017, Montréal s'est classée au premier rang des villes ayant accueilli le plus de congrès internationaux dans les Amériques, selon le classement reconnu de l'Union des associations internationales. Plus de 149 congrès internationaux s'y sont tenus – un record –, devançant de loin Washington et New York, qui ont accueilli respectivement 62 et 57 événements. Dans l'ensemble, le Palais aura connu une année fortement achalandée, avec 360 événements – une hausse de 8 % par rapport à 2016²⁴.

Malheureusement, faute d'espace suffisant, le Palais des congrès de Montréal doit refuser les demandes de plusieurs groupes et associations internationales. Le manque à gagner est important : les activités du Palais génèrent des retombées économiques importantes principalement attribuables au tourisme d'affaires, une clientèle particulièrement prisée en raison de sa plus grande capacité de dépenser. L'agrandissement est donc plus crucial que jamais.

Recommandation n° 10 :

- **Enclencher rapidement le processus menant à la reconversion du site du Royal Victoria, notamment en octroyant un mandat dès que possible l'Université McGill pour la réalisation du dossier d'affaires du projet.**
- **Démarrer sans délai le processus menant à l'agrandissement du Palais des congrès et y consacrer 350 millions de dollars.**

CONCLUSION

L'économie du Québec se porte bien, tout comme celle de la métropole, qui connaît un essor remarquable. Le taux de chômage est à son niveau le plus bas depuis les années 1970 et la province est en situation de plein-emploi dans les secteurs technologiques. Les finances publiques sont viables et le nouveau gouvernement dispose d'une marge de manœuvre pour engager de nouvelles dépenses publiques tout en poursuivant les efforts de réduction de la dette et en maintenant les cibles du Fonds des générations.

Alors que la principale source de préoccupation du milieu des affaires est l'accès à une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant, la Chambre encourage le gouvernement à marquer son budget sous le signe de la main-d'œuvre et de la compétitivité de nos entreprises. En outre, elle est d'avis que quatre mesures prioritaires doivent être prises pour préserver la confiance et maintenir notre élan économique.

1. Améliorer l'accès à une main-d'œuvre qualifiée.
2. Alléger le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers.
3. Accélérer les investissements en vue d'améliorer la mobilité durable à l'échelle métropolitaine.

²⁴ Palais des congrès de Montréal, *Une performance historique pour le Palais des congrès de Montréal*, 29 mai 2018, [En ligne : <https://congresmtl.com/2018/05/performance-historique-palais-congres-de-montreal/>].

4. Mieux concilier économie et environnement comme leviers de développement.

En complément, la Chambre recommande au gouvernement de poser d'autres gestes qui contribueront à alimenter la croissance économique de Montréal et du Québec dans son ensemble.

- Internationalisation de la base d'affaires : mettre en place une offensive en vue de développer un plus grand accès aux marchés extérieurs, notamment ceux des autres provinces canadiennes, ainsi que ceux de l'AECG et du PTPGP, tout en consolidant nos acquis dans le cadre du nouvel ACEUM.
- Protection des sièges sociaux : poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à mieux protéger nos entreprises qui occupent une place prépondérante dans l'économie du Québec et de la métropole face à une prise de contrôle hostile.
- Valorisation de l'intelligence artificielle : aider nos entreprises à implanter des solutions d'IA et contribuer à l'essor de nos fournisseurs
- Métropole : réaliser rapidement le plan d'action lié à la *Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal* et investir dans des projets stratégiques, notamment l'agrandissement du Palais des congrès et la reconversion du site de l'ancien hôpital Royal Victoria.

En misant sur ces priorités dans son prochain budget, nous sommes convaincus que le gouvernement saura mettre en place des mesures permettant de maintenir l'élan économique du Québec et de sa métropole à long terme.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Octroyer les fonds nécessaires à la mise en œuvre de projets structurants visant à élargir et à renforcer le bassin de main-d'œuvre qualifiée, entre autres en :

- réunissant les cégeps et les entreprises dans un couloir de qualification rapide et repensé des travailleurs et en y consacrant les sommes conséquentes;
- assurant l'agilité et la collaboration requises à la reconfiguration de programmes de formation technique et de formation continue répondant aux besoins du marché du travail;
- soutenant les initiatives visant à assurer la réussite scolaire et à atteindre le taux de diplomation universitaire moyen des principales régions métropolitaines canadiennes.

Recommandation n° 2 : Bonifier le programme « J'apprends le français » afin de le déployer dans l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal et dans certaines régions du Québec.

Recommandation n° 3 : Réduire progressivement le fardeau fiscal des entreprises en :

- diminuant leur taux d'imposition;
- abaissant les taxes sur la masse salariale dans une perspective de rejoindre celles de l'Ontario.

Recommandation n° 4 : Réduire le taux marginal d'imposition des particuliers de façon à ce que le taux marginal combiné soit ramené sous le seuil de 50 %, comme il l'est actuellement en Colombie-Britannique.

Recommandation n° 5 :

- Poursuivre le déploiement des travaux sur la ligne bleue et proposer des options pour offrir des services lourds de transport en commun dans l'axe de la ligne rose.
- Adopter une vision à long terme et itérative du développement du transport en commun dans la métropole et y consacrer les sommes conséquentes.
- Compléter le dispositif routier de contournement de la métropole et assurer la mise à niveau requise des infrastructures existantes afin de soutenir la fluidité du transport des marchandises.

Recommandation n° 6 :

- Poursuivre les objectifs du Fonds vert et en resserrer la gestion afin d'assurer que les sommes disponibles servent à financer prioritairement les projets qui réduiront le plus les émissions québécoises de gaz à effet de serre (GES).
- Offrir un accompagnement aux entreprises, prioritairement aux PME, afin qu'elles accélèrent l'adoption de pratiques qui réduisent leur empreinte carbone tout en maintenant leur compétitivité.
- Accroître les ressources financières dédiées à la décontamination des sols, particulièrement dans l'est de Montréal.

Recommandation n° 7 :

- Accroître le financement et la portée des programmes d'aide à l'exportation et appuyer nos entreprises dans la diversification de leurs marchés d'exportation.
- Soutenir l'Initiative d'accélération du commerce intérieur canadien afin d'aider les entreprises à saisir les occasions d'affaires offertes par le marché canadien.

Recommandation n° 8 : Accélérer la mise en œuvre des mesures gouvernementales portant sur la protection de nos sièges sociaux dans le cadre de tentatives de prise de contrôle hostile.

Recommandation n° 9 :

- Encourager les entreprises à adopter l'IA en les appuyant dans l'implantation de projets.
- Veiller à ce que l'adoption de solutions d'AI soit admissible dans le cadre des programmes d'aide aux entreprises.

Recommandation n° 10 :

- Enclencher rapidement le processus menant à la reconversion du site du Royal Victoria, notamment en octroyant un mandat dès que possible l'Université McGill pour la réalisation du dossier d'affaires du projet.
- Démarrer sans délai le processus menant à l'agrandissement du Palais des congrès et y consacrer 350 millions de dollars.